Allocution de Jean-Paul Lanly
à la remise des Trophées 2017 pour la valorisation du bois français
de l'Académie d'agriculture de France

(Premier Congrès international sur les immeubles bois de moyenne et grande hauteur,
Bordeaux, Palais des Congrès, 13 septembre 2017, 11 heures)

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents et Présidents Directeurs Généraux,
Messieurs les Directeurs Généraux, Secrétaires Généraux et Directeurs,
Madame la représentante du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
Monsieur le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances,

Notre pays n'utilise pour la production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois pour l'énergie, qu'à peine plus de la moitié du volume de cet éco-matériau renouvelable produit par le soleil et les efforts de nos sylviculteurs dans les forêts de l'Hexagone. De plus, ces derniers temps, près d'un cinquième du bois français d'œuvre et d'industrie ainsi prélevé a été exporté sous forme de bois rond, donc de matière première non transformée en France, avec peu de valeur ajoutée et sans création en France d'emplois industriels, alors que la lutte contre le chômage demeure à juste titre l'objectif premier de nos gouvernements successifs.

En même temps, une partie importante de l'approvisionnement de nos industries du bois de deuxième transformation utilise des sciages et de la pâte à papier étrangers.

Et, enfin, la filière doit faire face aux groupes de pression puissants de matériaux concurrents, pourtant moins performants aux plans environnemental et énergétique.

Ces divers constats illustrent les difficultés de l'ensemble de la filière nationale, qui se traduisent, entre autres, par une valorisation insuffisante de nos ressources forestières et un déficit considérable en termes de commerce extérieur.

Fort heureusement, un vent de renouveau souffle. Depuis quelques années, on assiste à une meilleure prise en compte des atouts de la ressource française en bois, en partie grâce aux choix des citoyens consommateurs portés vers des modes de vie plus respectueux de l'environnement et plus économes en énergie, et donc globalement plus favorables à l'utilisation durable de ce matériau. Et, avec le soutien des pouvoirs publics, la filière a réussi à trouver un cadre stratégique et programmatique à la hauteur des enjeux avec notamment:

- des acteurs professionnels en ordre de bataille,
- une filière reconnue stratégique au sein du Conseil National de l'Industrie avec un Comité stratégique et un contrat de filière,
- la mise en route du Plan "Industries du bois" de la "Nouvelle France industrielle",
- et l'adoption du Plan National Forêt Bois fixant les grandes orientations de politique forestière.

L'Académie d'Agriculture de France, qui est aussi l'académie nationale de foresterie, consacre une partie de ses travaux au secteur forêt-bois. Elle le fait au travers des activités de sa section "Forêts et filière bois", par des séances plénières publiques consacrées au secteur forestier, par des avis transmis aux autorités compétentes, et par ses productions en ligne sur son site, telles que la série récente de fiches «La forêt et le bois en 100 questions», un outil de connaissance rigoureux, à cent lieues des publications romanesques que l'on peut trouver sur la vie des arbres.

L'Académie se manifeste aussi au travers de l'action de chacun de ses membres. Pour ce qui me concerne, après une longue carrière forestière publique surtout à l'international, préoccupé par les difficultés durables de notre filière, j'ai décidé d'apporter ma très modeste contribution à ce renouveau en faisant à l'Académie une donation pour le financement de la remise annuelle de deux Trophées "pour la valorisation du bois français" pendant une quinzaine d'années au moins.

Depuis 2015, les trophées récompensent chaque année deux entreprises, se différenciant par la taille - l'une étant de taille petite à moyenne, disons de l'ordre de 50 employés ou moins, et l'autre ayant un effectif supérieur -, entreprises qui

- transforment du bois français,
- le font en quantité croissante,
- et selon des procédés innovants,

et, ce faisant,

- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois industriels,
- valorisent ainsi les ressources forestières nationales et leur diversité,
- et contribuent à améliorer la balance commerciale de ce secteur, en réduisant les importations de produits finis ou semi-finis, ainsi que les exportations à faible valeur ajoutée de bois ronds français.

Le Comité de sélection est constitué par Messieurs Patrick Ollivier, Trésorier perpétuel de l'Académie, et Michel Vernois membre de sa Section "Forêts et filière bois" - ce dernier à qui nous devons la préparation de cette manifestation en coopération avec les organisateurs du Congrès -, Georges-Henri Florentin, Directeur Général de l'Institut technologique français Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) ici présent, Jacques Berlioz, Directeur du Groupe de presse "Le Bois International", ainsi que les responsables ou leur représentant des entités suivantes: France Bois Forêt, dont je salue la présence ici du Président Cyril Le Picard, France Bois Industries Entreprises, France Bois Régions, la Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et le Service de l'Industrie du Ministère de l'Economie et des Finances.

* * *

L'Académie d'agriculture de France remercie vivement les trois organisateurs du 1er Congrès international des immeubles bois de moyenne et grande hauteur d'avoir bien voulu accueillir cette manifestation de remise des trophées, à savoir le Centre canadien de recherches FPInnovations, l'Institut de recherches japonais BRI, et le FCBA, tout particulièrement ce dernier, son Directeur Général ici présent et ses trois collaborateurs les plus impliqués dans la gestion du Congrès, Messieurs Patrick Molinié et Pierre Bonfils et Madame Nadège Picard.

L'Académie n'avait sans doute pas, en 2017, de meilleure occasion pour la remise des trophées que cette rencontre internationale dans la belle ville de Bordeaux, et ce pour différentes raisons importantes : parce que l'utilisation croissante du bois dans la construction d'immeubles de moyenne et grande hauteur est un indicateur fort de la modernité de notre matériau ; parce que l'organisation de ce Congrès en France, et la contribution du FCBA et des financeurs français, montre que notre pays sait, quand il le veut, être ambitieux et afficher ses ambitions dans le secteur forêt-bois ; et aussi, par le fait, rien moins qu'anodin, que Bordeaux est une ville modèle pour ce qui est de l'emploi du bois dans la construction pour deux raisons au moins: d'une part, parce que sur la quinzaine d'immeubles en bois de 50 mètres ou plus de hauteur, réalisés ou en projet, et répertoriés dans le monde, deux, les bien nommés «Silva» et «Hypérion», devraient bientôt dresser leur fière silhouette dans la ville (Paris ne pouvant être en reste envisageant d'avoir plus tard «Baobab» son gratte-ciel en bois de 120 mètres de hauteur) ; et, d'autre part, parce qu'un grand architecte bordelais, Michel Pétuaud-Létang, présent aussi parmi nous, avait innové dès la fin des années 60 avec un programme de préfabrication d'une centaine de belles habitations en bois.

* * *

Je suis donc très heureux aujourd'hui de décerner au nom de l'Académie d'Agriculture de France, de sa section "Forêts et filière bois" et en mon nom propre, les deux Trophées de la troisième édition de cette récompense aux responsables des deux entreprises lauréates.

1) Trophée des entreprises de moins de 50 salariés

Ce trophée est décerné cette année à la société normande **Tertu Equipements S.A.S.** sise à Villedieu-lès-Bailleul – c'est une entreprise «théocitadine» - dans le département de l'Orne, près d'Argentan, à une soixantaine de kilomètres au sud de Caen. PME d'environ 45 salariés, elle est spécialisée dans la fabrication et la distribution des dispositifs de retenue, type glissières de sécurité mixtes bois et métal, et d'autres produits comme les panneaux acoustiques en bois, les équipements d'espaces verts et de parcs de stationnement, les garde-corps piétons et les passerelles. Son chiffre d'affaires, de l'ordre de 10 millions €, provient aux deux tiers de marchés publics, et pour le reste de contrats avec des sociétés privées, notamment d'autoroutes et de sports d'hiver. Elle vend à près d'une cinquantaine de pays, est très implantée en Europe, possède des filiales au Brésil, au Chili et en Chine, et produit sous licence en Australie, en Corée du Sud et en Nouvelle-Zélande.

L'entreprise Tertu Equipements remplit excellemment les trois critères d'attribution des trophées : elle valorise du bois français, en l'occurrence du douglas planté dans notre pays ; elle accroît, d'environ 5% chaque année sa production, et donc son approvisionnement en bois français, qui était en 2016 de l'ordre de 18.000 m^3; et elle excelle par rapport au troisième critère, logiquement important pour l'Académie d'agriculture, celui de l'innovation par la mise au point et le dépôt chaque année de nouveaux brevets, la recherche de nouveaux produits, notamment des glissières connectées pour informer en temps réel les services de secours en cas d'accident, et, tout cela, à partir de son propre centre d'essais sur place.

Je suis donc heureux de remettre l'un des deux trophées 2017 de l'Académie d'agriculture de France à Monsieur Jacques de Maussion, Directeur Général de la Société, qui est accompagné de son épouse Gwenaëlle de Maussion, Présidente de la Société, et de Monsieur Daniel Duyck, Président du Syndicat des forestiers privés du Calvados et de la Manche et de son épouse.

(Remise suivie de la présentation par M. Jacques de Maussion
de l'entreprise TERTU Equipements)

2) Trophée des entreprises de plus de 50 salariés

Ce trophée est attribué cette année à la Société **Bois et Sciages de Sougy** du Groupe Monnet-Sève Sougy**,** société implantée à Sougy-sur-Loire dans la Nièvre. La société, spécialisée dans le secteur d'activité du sciage et rabotage du bois, emploie environ 180 salariés et son chiffre d'affaires était de 62 millions € l'année dernière. Elle a retenu particulièrement l'attention du Comité de sélection par la fabrication de son nouveau produit, le PLX, panneau structurel en bois massif contrecollé-croisé, produit à partir de lames de bois empilées en couches croisées à 90 degrés en nombre impair et collées entre elles sur toute leur surface. Ces panneaux, ayant jusqu'à 70 m^2 d'envergure, sont destinés à la construction de tous types de bâtiment, de la maison individuelle à l'immeuble de grande hauteur. Ce type de production présente un grand potentiel pour l'utilisation des bois feuillus abondants de notre pays qui sont actuellement sans débouchés industriels. Bois et Sciages de Sougy maîtrise de façon intégrée toute la chaîne de transformation: récolte, sciage, séchage, rabotage, calibrage.

Les lames sont en bois d'épicéa ou de douglas issus des massifs forestiers français (du Morvan tout proche, du reste du Massif Central, des Alpes et du Jura), ce qui satisfait le premier critère des trophées. La société accroît sa production, et plus particulièrement celle des panneaux PLX, initiée il y a seulement trois ans, qui devrait consommer déjà 4.000 m^3 de bois ronds cette année. Et enfin, sur le plan de l'innovation, Bois et Sciages de Sougy est l'un des premiers fabricants français de ce nouveau type de panneau, et a été la première entreprise française à obtenir un ATEx de cas A, c'est-à-dire l'Appréciation Technique d'Expérimentation favorable (pour la résistance sismique, l'atténuation acoustique et la tenue au feu), les ATEx étant les sésames mis à la disposition des innovateurs pour les aider à promouvoir leurs produits et procédés nouveaux.

Je suis donc heureux de remettre le deuxième trophée 2017 de l'Académie d'agriculture de France à Monsieur Stéphane Vives, Président de Bois et Sciages de Sougy, qui est ici avec Monsieur Jean-Claude Sève, Président du Groupe Monnet-Sève Sougy, Monsieur Maxime Chautard, directeur de l'usine Bois-collés de Sougy, et de Mme Amélie Grandjean ingénieur en charge du produit PLX dans cette usine.

(Remise suivie des présentations de l'entreprise Bois et Sciages Sougy par Monsieur Stéphane Vives et de la fabrication des panneaux PLX par Madame Amélie Grandjean)